

Choisissez un financement
sécurisé et sur mesure
en combinant les 4 avantages*
de votre **Prêt Cap Projet** !

◆ Construction

Vous ne payez rien (sauf les assurances) durant la construction de votre logement.

◆ Régularité

Votre mensualité s'adapte aux remboursements de vos autres prêts, vous avez ainsi la garantie de conserver un budget équilibré.

◆ Flexibilité

En fonction de l'évolution de vos revenus, vous pouvez modifier vos mensualités.

◆ Revente

Vous financez votre nouvelle acquisition sans attendre d'avoir revendu votre résidence actuelle.

* Sous conditions et modalités particulières stipulées au contrat de prêt.

*Crédit Immobilier de France,
l'expérience qui donne vie à
vos projets.*

Depuis 1908, plus de deux millions de personnes nous ont fait confiance pour financer leur accession à la propriété.

Acteur reconnu depuis longtemps sur le marché immobilier local, partenaire privilégié de l'État pour la distribution des prêts réglementés, le Crédit Immobilier de France est le spécialiste qui sait trouver une réponse personnalisée pour satisfaire chacun de ses clients.

> Votre contact

L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours à compter de la réception de l'offre. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser à l'emprunteur les sommes versées.

Crédit Immobilier de France est une marque collective utilisée par les sociétés affiliées au réseau des Sociétés Anonymes de Crédit Immobilier dont la liste est disponible à la Chambre Syndicale des Sociétés Anonymes de Crédit Immobilier sise 26-28 rue de Madrid - 75384 Paris cedex 08.

Publicité uniquement disponible en agence.

CIFCICAPDE_12_04

* BON ANGLE - R.C. Pontaise B 329 254 874



Prêt Cap Projet

Choisissez un financement
sécurisé et sur mesure !



CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE
Le spécialiste du crédit immobilier

Choisissez un financement sur mesure !

Profitez des avantages d'un prêt à taux révisable...

- ◆ Bénéficiez, dès le départ, d'un taux d'intérêt attractif: vous pouvez emprunter plus et vous remboursez votre prêt avec une mensualité adaptée à votre budget.
- ◆ Profitez des baisses de taux: si les taux baissent, la durée de votre prêt diminue et vous réduisez le coût de votre crédit.

...et bénéficiez d'une double sécurité en cas de hausse de taux.

Vous choisissez le niveau de sécurité adapté à votre projet.

- ◆ Avec le prêt **Cap Projet**, vous êtes assuré, pendant 3, 5 ou 7 ans, que votre mensualité reste fixe, quelles que soient les variations de taux. Votre budget est sécurisé et vous n'avez pas de mauvaise surprise.
- ◆ Au-delà de la période de cap, en cas de variation du taux à la hausse, votre mensualité n'augmente que lorsque l'allongement maximal de la durée prévue au contrat est atteint, vous ne déséquilibrez pas votre budget.

Cap Projet, un prêt qui s'adapte à vos besoins.

◆ Liberté

Vous avez des rentrées d'argent, vous touchez un 13^{ème} mois. Vous pouvez effectuer une fois par an un remboursement anticipé partiel sans indemnité*.

◆ Flexibilité

Vos revenus augmentent et vous désirez rembourser plus rapidement. Votre prêt s'adapte, vous augmentez votre mensualité et réduisez ainsi la durée de votre prêt. Vous avez également la possibilité de réduire votre mensualité (au-delà de la période garantie du prêt Cap Projet) et de surmonter sans encombre une difficulté passagère.*

◆ Évolutivité

Votre famille s'agrandit, vous changez de région, vous revendez votre bien et souhaitez en acquérir un autre. Vous pouvez bénéficier de conditions avantageuses et de réductions pour votre nouveau financement. Vous avez également la possibilité de transférer votre prêt sur votre nouvelle acquisition.*

*Sous conditions et modalités particulières stipulées au contrat de prêt.

Exemple non contractuel: au 01/10/04 pour un prêt CAP PROJET de 100000 € sur une durée initiale de 15 ans à taux fixe pendant 12 mois puis taux révisable indexé sur l'Euribor 6 mois, TEG annuel de 4,10 % (assurance D-PTIA-ITT incluse, hors frais de dossier et de notaire), le coût total du crédit assurance comprise est de 34 094, 60 €.

Le prêt **Cap Projet** en détail

> Votre projet

Vous souhaitez acquérir une résidence principale, secondaire, à caractère locatif, acheter un terrain et construire, ou faire des travaux.

> Montant et durée de votre prêt

8 000 € minimum (21 500 € pour les travaux) sur une durée initiale allant de 7 à 25 ans.

> Taux du prêt

Après une période de 12 mois à taux fixe, le prêt passe à taux variable indexé sur l'Euribor 6 mois et le taux est révisé semestriellement. Les effets des éventuelles hausses de taux pendant la période de cap, 3, 5 ou 7 ans, sont limités par des mécanismes de plafonnement destinés à maintenir une mensualité fixe.

> Révision de taux

Deux fois par an.

> Passage à taux fixe

Possibilité à chaque révision de taux de passer de façon irrévocable à taux fixe, déterminé par rapport à un taux de référence indiqué dans l'offre de prêt.